

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
**COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES**

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 MARS 2024

Délibération n° CM2024\_20

Convocation du 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

Thème : FINANCES

Objet : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Annie CARNOT

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : V PERRIN

Le rapporteur informe le conseil de la réception de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide de maintenir les taux suivants pour 2024 :**
  - o Taxe d'habitation : 27,92 %
  - o Taxe foncier Bâti : 50,85 %
  - o Taxe foncier non bâti : 70,41 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Annie CARNOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 2.04.2024 et publié sur le site internet de la commune le 4 avril 2024